



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

REÇU EN PREFECTURE

Le 04 mars 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20260221-D20260001210-DE

VILLE DE MAMOUDZOU

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 26

de Votants : 26

Dont vote par procuration : 0

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026.00012/2026 du 21/02/2026

L'an deux mille vingt six, le vingt et un février, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 13 février 2026, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (26)

M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Inayatie KASSIM (8ème adjointe au Maire), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Zoufati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal)

Absents : (22)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssouf CHIHABOUDDINE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUACHE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire), M. Djamaaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), Mme Zaitouni ABDALLAH (Conseillère municipale), Mme Nadjati SAÏDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

Absents excusés : (1)

Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée)

Procuration : (0)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Zoufati MADI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAILA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant que la commune à procéder à l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AI n°394, située à Hamaha, d'une superficie de 2,324

OBJET :

**Acquisition d'une partie
de la parcelle AI 394 :
secteur Kawéni -
Appartenant à Enzo
recyclage dans le cadre
du NPNRU pour la
création de la ZAE
Hamaha**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 28/02/2026 que la convocation avait été faite le 13/02/2026.

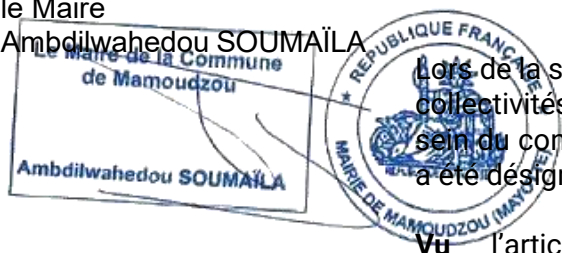
Le Maire.

Signé le 03/03/2026 par
le Maire

Ambdilwahedou SOUMAILA

Le Maire de la Commune
de Mamoudzou

Ambdilwahedou SOUMAILA



Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAILA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant que la commune à procéder à l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AI n°394, située à Hamaha, d'une superficie de 2,324

hectares environ, auprès de la société Enzo Recyclage, en vue de la réalisation d'une Zone d'Activités Économiques (ZAE) ;

Considérant que cette opération s'inscrit dans un projet partenarial déjà engagé entre la Ville et la CADEMA, et constitue un levier foncier indispensable à la mise en œuvre des objectifs de renouvellement urbain portés par la convention NPNRU ;

Considérant qu'un accord formalisé, encadré par un cabinet avocat ainsi qu'une étude notariale communs aux deux parties, a permis de définir les conditions de cession au profit de la commune ;

Considérant que la surface totale de la parcelle AI 394 : 5,28 ha. La Surface acquise par la commune est de 2,324 ha environ et celle conservée par Enzo Recyclage et d'environ 2,956 ha ;

Considérant que sur la partie conservée par l'entreprise, Enzo Recyclage prévoit la réalisation d'une zone de traitement et de gestion des déchets. Ce projet répond à un besoin majeur du territoire, caractérisé par :

- Le sous-dimensionnement des infrastructures existantes ;
- La croissance continue des volumes de déchets ;
- La nécessité de structurer une filière locale de traitement plus performante et plus résiliente ;

Considérant que cette implantation est donc cohérente avec les objectifs environnementaux et opérationnels du territoire ;

Considérant que le montant d'acquisition ainsi que la surface concernée ont été définis :

- Conformément à l'évaluation réalisée par les services de l'État – France Domaine ;
- En cohérence avec le marché foncier local ;
- Dans le respect des règles de gestion patrimoniale des collectivités ;

Considérant que les conditions financières ont été validées en amont et intégrées à l'accord conclu avec la société Enzo Recyclage ;

Considérant que l'acquisition projetée présente un intérêt public majeur, en ce qu'elle permet :

- La mise en œuvre effective des engagements NPNRU,
- La structuration d'une offre foncière économique adaptée,
- La libération d'un site scolaire stratégique,
- Le soutien au développement économique local,
- La cohérence entre politiques urbaines, éducatives et environnementales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : d'approuver l'acquisition par la commune d'une partie de la parcelle cadastrée AI n°394, située à Hamaha, d'une superficie de 2,324 hectares environ, auprès de la société Enzo Recyclage, en vue de la réalisation d'une Zone d'Activités Économiques, dans le cadre du projet partenarial engagé entre la Ville et la CADEMA, et en cohérence avec les objectifs de la convention NPNRU.

Article 2 : d'acter que le montant de l'acquisition et la surface concernée ont été établis conformément à l'évaluation réalisée par les services de l'État – France Domaine – et validés dans le cadre d'un accord sécurisé entre la commune et la société Enzo Recyclage, formalisé avec l'assistance de conseils juridiques communs.

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant, à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 23/02/2026

Le Maire

Signé le 03/03/2026 par
le Maire

Ambdilwahedou SOUMAILA



Abstention (0) :

Contre (0) :



N : AI 394
P : CRF
S : 5.76 Ha
PLUJ : AU1

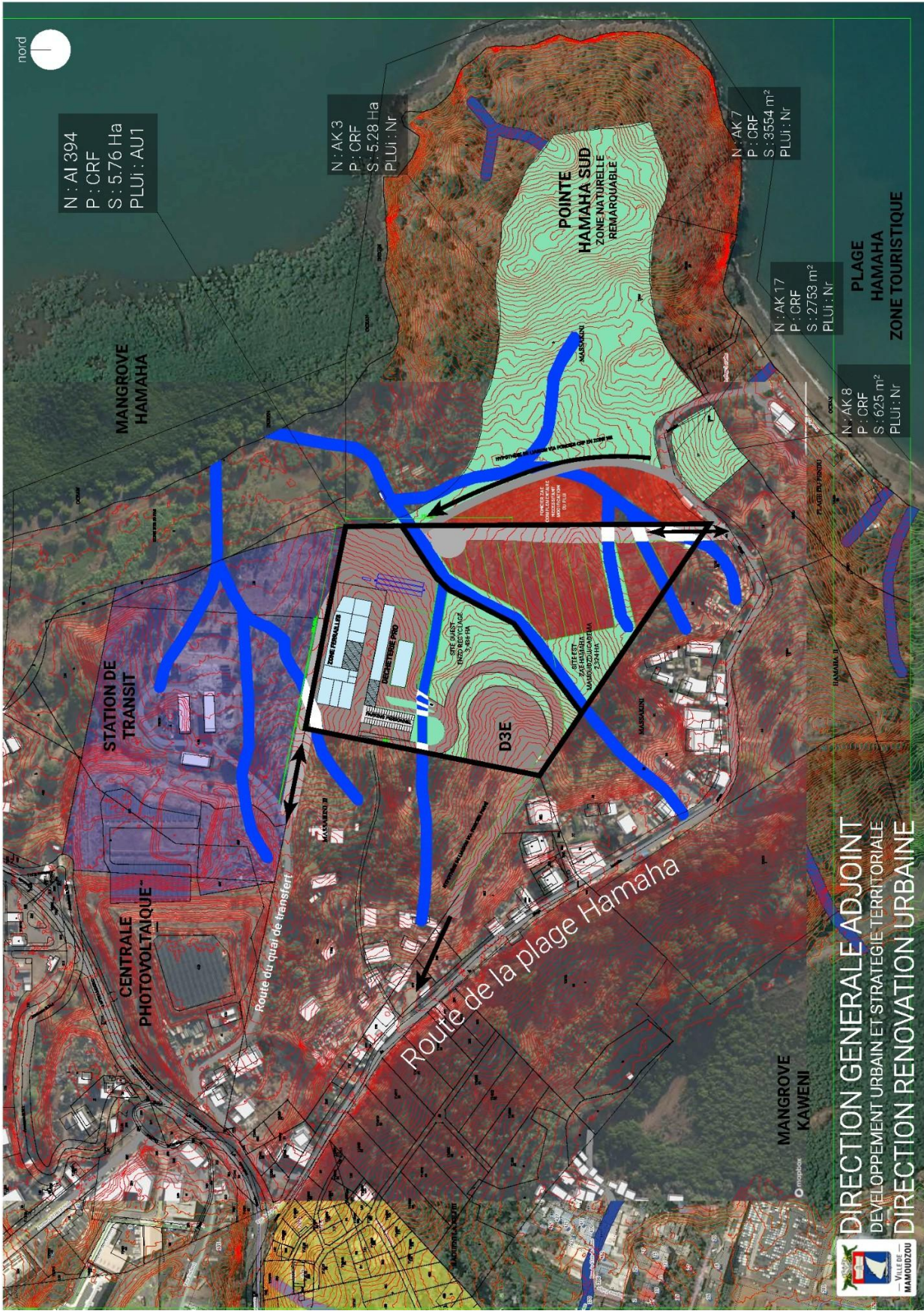
N : AK 3
P : CRF
S : 5.28 Ha
PLUJ : Nr

N : AK 7
P : CRF
S : 3.554 m²
PLUJ : Nr

N : AK 17
P : CRF
S : 2.753 m²
PLUJ : Nr

N : AK 8
P : CRF
S : 62.5 m²
PLUJ : Nr

**PLAGE
HAMAHA
ZONE TOURISTIQUE**



DIRECTION GENERALE ADJOINT
DEVELOPPEMENT URBAIN ET STRATEGIE TERRITORIALE
DIRECTION RENOVATION URBAINE

